

NETAPP FRANCE SAS

Société par actions simplifiée
au capital de 152.449,02 euros
Siège social : Tour Ariane 5 place Pyramide
92800 Puteaux
399 697 630 RCS Nanterre
(la « **Société** »)

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE
L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU
22 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le vingt-deux octobre,

La société NETAPP B.V., société de droit néerlandais dont le siège social est situé 1119 PZ SCHIPOL-RIJK-Boeing Avenue, 300, Amsterdam (Pays-Bas), représentée par Mme. Maria Felicia Murillo, dûment habilitée à l'effet des présentes (l'« **Associé Unique** »),

Associé Unique de la Société,

En présence de Mme. Maria Felicia Murillo, représentant de la société NETAPP B.V., Présidente de la Société (le « **Président** »),

Étant précisé que la société DELOITTE & ASSOCIES, Commissaire aux Comptes de la Société, a été régulièrement informée des décisions devant être prises,

Les représentants du Comité Social et Économique ayant été régulièrement informés des décisions devant être prises,

I – A préalablement exposé ce qui suit :

Le Président a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 25 avril 2025 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes et de l'Associé Unique.

Les comptes annuels arrêtés au 25 avril 2025, le rapport de gestion du Président et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels ont été mis à la disposition de l'Associé Unique au siège social.

NETAPP FRANCE SAS

A French *Simplified Joint-Stock Company*
with a capital of EUR 152,449.02
Registered office : Tour Ariane 5 place Pyramide
92800 Puteaux
399 697 630 RCS Nanterre
(the « **Company** »)

**MINUTES OF THE DECISIONS OF
THE SOLE SHAREHOLDER DATED
OCTOBER 22, 2025**

The year two thousand and twenty-five,

On the twenty-second of October,

NETAPP B.V., a company organized and operating under the laws of the Netherlands, having its registered office located at 1119 PZ SCHIPOL - RIJK Boeing Avenue, 300, Amsterdam (Netherlands), represented by Ms. Maria Felicia Murillo, duly authorized for the purposes hereof (the « **Sole Shareholder** »),

In its capacity as Sole Shareholder of the Company,

In the presence of Ms. Maria Felicia Murillo, representative of NETAPP B.V., President of the Company (the « **President** »),

It being specified that DELOITTE & ASSOCIES, the Company's Statutory Auditor, has been duly informed of the decisions to be taken,

The representatives of the Social and Economic Committee having been regularly informed of the decisions to be taken,

I – Previously stated the following:

The President has drawn up and closed the annual accounts for the financial year ended April 25, 2025, as well as the management report on the operations of the past financial year.

These documents were made available to the Statutory Auditor and the Sole Shareholder at the registered office.

The annual accounts for the financial year ended April 25, 2025, the management report of the President and the report of the Statutory Auditor on the annual accounts were made available to the Sole Shareholder at the registered office.

L'Associé Unique reconnaît avoir pu en prendre pleine et entière connaissance et pouvoir ainsi se prononcer en toute connaissance de cause sur les décisions figurant à l'ordre du jour et renonce par conséquent en tant que de besoin à se prévaloir de toute irrégularité au titre des présentes décisions, en ce compris relative au délai statutaire de dix (10) jours pour la mise à disposition de tout document relatif aux décisions devant être prises conformément à l'ordre du jour.

The Sole Shareholder acknowledges having been able to take full and complete cognizance thereof and, as a result, to make an informed decision on the resolutions set out on the agenda. The Sole Shareholder consequently waives, as necessary, the right to invoke any irregularity in connection with the present resolutions, including with respect to the statutory ten (10)-day period for the provision of any document relating to the resolutions to be adopted in accordance with the agenda.

II – A pris les décisions suivantes :

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 25 avril 2025 et quitus au Président,
- Approbation des charges et dépenses non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Renouvellement du mandat du Président,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

II – Made the following decisions:

- Management report of the President,
- Report of the Statutory Auditor on the annual accounts,
- Approval of the accounts for the year ended on April 25, 2025, and release to the President,
- Approval of non-deductible charges and expenses,
- Allocation of the result for the financial year,
- Agreements referred to under Article L. 227-10 of the French Commercial Code,
- Renewal of the office of the President,
- Delegation of powers to carry out formalities.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 25 avril 2025, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Associé Unique donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Associé Unique approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit code, qui

FIRST DECISION

The Sole Shareholder, after having reviewed the management report of the President and the report of the Statutory Auditor on the annual accounts, approves the annual financial statements for the financial year ended April 25, 2025, as well as the operations reflected therein and summarized in these reports.

Accordingly, the Sole Shareholder grants release to the President for the performance of its duties for the past financial year.

In accordance with article 223 quater of the French General Tax Code, the Sole Shareholder approves the amount of non-tax-deductible expenses and charges referred to in article 39-4

s'élèvent à un montant global de 562.229 euros ainsi que l'impôt correspondant.

of said Code, which total EUR 562,229, as well as the corresponding tax.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 25 avril 2025 s'élevant à 4.307.558 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 4.307.558 euros

Augmenté du report à nouveau bénéficiaire : 7.958 euros

Formant un bénéfice distribuable de : 4.315.516 euros

Alloué à titre de dividende à l'Associé Unique : 4.250.000 euros

Le solde sera attribué au poste « Report à nouveau » : 65.516 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 25 avril 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 4.250.000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement de 40%	Revenus non éligibles à l'abattement de 40%
26/04/2024	NÉANT	7.680.000 euros
28/04/2023	NÉANT	15.000.000 euros
29/04/2022	NÉANT	NÉANT

SECOND DECISION

The Sole Shareholder, approving the proposal by the President of the Company, decides to allocate the profit for the financial year ended April 25, 2025, amounting to EUR 4,307,558 as follows:

Profit of the period: EUR 4,307,558

Increased by the retained earnings: EUR 7,958

Making a distributable profit of: EUR 4,315,516

Allocated as a dividend to the Sole Shareholder: EUR 4,250,000

The balance will be allocated to the "Retained earnings" account: EUR 65,516

The dividend will be paid at the registered office as from today.

Income distributed in respect of the financial year ended April 25, 2025, not eligible for the 40% allowance provided for in Article 158, 3-2° of the French General Tax Code, amounted to EUR 4,250,000, i.e. all dividends distributed.

In accordance with the law, the Sole Shareholder acknowledges that the dividends distributed for the last three financial years were as follows:

Financial year ended on	Income eligible for the 40% allowance	Income not eligible for the 40% allowance
26/04/2024	NIL	EUR 7,680,000
28/04/2023	NIL	EUR 15,000,000
29/04/2022	NIL	NIL

MM

TROISIÈME DÉCISION

L'Associé Unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

THIRD DECISION

The Sole Shareholder declares that no agreement referred to under Article L. 227-10 of the French Commercial Code was entered into during the past financial year.

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associé Unique, après avoir pris acte que le mandat du Président de la Société, vient à expiration à l'issue de la présente réunion, décide de renouveler ledit mandat pour une nouvelle durée d'un, soit jusqu'à l'issue des décisions de l'associé unique statuant sur les comptes annuels de l'exercice à clore le 24 avril 2026.

FOURTH DECISION

The Sole Shareholder records that the duty of the President expires at the end of the present decisions and decides to renew its mandate for a further period of one year. This mandate will expire at the decisions called to approve the financial statements of the fiscal year to be closed on April 24, 2026.

L'Associé Unique décide que le Président ne percevra pas de rémunération au titre de son mandat mais qu'il aura cependant droit au remboursement de ses frais de représentation, sur présentation de justificatifs.

The Sole Shareholder decides that the President will not receive any remuneration for the performance of his duties, but he may claim reimbursement of the expenses incurred within the scope of the performance of his duties, against supporting documents.

CINQUIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

FIFTH DECISION

The Sole Shareholder gives full powers to the bearer of copies or extracts of these minutes to carry out all legal formalities.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Of all the above, the Sole Shareholder has drawn up and signed the present minutes.



L'Associé Unique
NETAPP B.V.

Représentée par Mme. Maria Felicia Murillo



The Sole Shareholder
NETAPP B.V.

Represented by Ms. Maria Felicia Murillo

Netapp France SAS

Société par actions simplifiée

5 place de la Pyramide

92800 Puteaux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 25 avril 2025

Certifiés conformes
: *Netapp*

Netapp France SAS

Société par actions simplifiée

5 Place de la Pyramide

92800 Puteaux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 25 avril 2025

Aux associés de la société Netapp France SAS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Netapp France SAS relatifs à l'exercice clos le 25 avril 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 26 avril 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 3.2.2 de l'annexe des comptes annuels : à compter de la clôture 2025, le solde du compte courant relatif aux factures de NetApp Irlande à NetApp France (104 865 929 euros) a été reclassé des « autres créances » vers les « charges constatées d'avance ». Pour assurer la comparabilité, ce reclassement aurait porté le montant des charges constatées d'avance à 101 731 249 euros au 26 avril 2024.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Balma, le 17 octobre 2025

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Fabien MATHIEU

Bilan actif

Actif			Au 25/04/2025			Au 26/04/2024
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	7 915	7 915		
		Fonds commercial (1)				
	Immobilisations corporelles	Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	7 915	7 915		
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Terrains				
		Constructions				
		Inst. techniques, mat. out. industriels	3 218 053	2 592 429	625 624	896 419
		Autres immobilisations corporelles				0
Immobilisations financières ⁽²⁾	Immobilisations en cours	20 968		20 968	34 968	
	Avances et acomptes					
	TOTAL	3 239 022	2 592 429	646 592	931 387	
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations évaluées par équivalence				
Autres participations		103		103	103	
Créances rattachées à des participations						
Titres immob. de l'activité de portefeuille						
Immobilisations financières ⁽²⁾	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	898 528		898 528	860 854	
	TOTAL	898 632		898 632	860 957	
Total de l'actif immobilisé			4 145 569	2 600 344	1 545 224	1 792 345
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
	Avances et acomptes versés sur commandes	Marchandises				
		TOTAL				
	Créances ⁽³⁾	Clients et comptes rattachés	32 309 342		32 309 342	22 245 861
		Autres créances	62 002 491		62 002 491	127 968 260
		Capital souscrit et appelé, non versé				
		TOTAL	94 311 834		94 311 834	150 214 121
Divers	Valeurs mobilières de placement					
	(dont actions propres :)					
	Instruments de trésorerie	20 104 234		20 104 234	28 789 465	
	Disponibilités					
Divers	TOTAL	20 104 234		20 104 234	28 789 465	
	Charges constatées d'avance	105 279 762		105 279 762	428 230	
	Total de l'actif circulant			219 695 831	219 695 831	179 431 818
	Frais d'émission d'emprunts à étaler					
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif			4 104 415		4 104 415	202 879
TOTAL DE L'ACTIF			227 945 816	2 600 344	225 345 472	181 427 042
Renvois :						
(1) Dont droit au bail						
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières						
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)						
Clause de réserve de propriété		Immobilisations	Stocks	Créances clients		

Bilan passif

Passif		Au 25/04/2025	Au 26/04/2024
Capitaux propres	Capital (dont versé : 152 449)	152 449	152 449
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	15 245	15 245
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées	151	151
	Autres réserves		
	Report à nouveau	7 958	952 166
Aut. fonds propres	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	4 307 558	6 735 792
	Situation nette avant répartition	4 483 363	7 855 805
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total		4 483 363	7 855 805
Provisions	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Dettes	Provisions pour risques	4 661 113	2 074 018
	Provisions pour charges		
Total		4 661 113	2 074 018
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		160
	Emprunts et dettes financières divers (3)	39 332 391	
	Total	39 332 391	160
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 488 336	1 324 095
	Dettes fiscales et sociales	18 840 553	18 987 764
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	Autres dettes	764 549	764 358
	Instruments de trésorerie		
	Total	21 093 438	21 076 218
	Produits constatés d'avance	155 775 166	150 420 840
Total des dettes et des produits constatés d'avance		216 200 995	171 497 218
Écart de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF		225 345 472	181 427 042
Rénov. 2023	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an à moins d'un an	216 200 995	3 508
	Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3) dont emprunts participatifs		171 493 710 160

NETAPP France

Compte de résultat

		France	Exportation	Du 27/04/2024 Au 25/04/2025 12 mois	Du 29/04/2023 Au 26/04/2024 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises	99 265 231		99 265 231	104 264 781
	Production vendue : - Biens				
	- Services	105 126 982		105 126 982	91 237 136
	Chiffre d'affaires net	204 392 214		204 392 214	195 501 917
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			1 871 139	3 907 149
	Autres produits			0	1 079 507
			Total	206 263 353	200 488 574
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats			95 246 898	93 977 766
	Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements Achats				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			51 338 972	48 947 189
	Impôts, taxes et versements assimilés			1 490 805	1 299 184
	Salaires et traitements			29 687 131	27 106 586
	Charges sociales			19 296 356	17 999 529
	Dotations amortissements	• sur immobilisations	provisions	482 797	773 814
	d'exploitation	• sur actif circulant			
		• pour risques et charges		556 697	1 871 139
		Autres charges		215 364	669 306
			Total	198 315 025	192 644 517
		Résultat d'exploitation	A	7 948 328	7 844 057
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		B		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)				49 400
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			4 221 143	1 166 945
	Reprises sur provisions, transferts de charges			202 879	632 924
	Différences positives de change			14 340	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			Total	4 438 362	1 849 270
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			4 104 415	202 879
	Intérêts et charges assimilées (5)			283 060	270 029
	Différences négatives de change			19 607	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			Total	4 407 084	472 909
		Résultat financier	D	31 278	1 376 360
		RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)	E	7 979 607	9 220 418

Compte de résultat

		Du 27/04/2024 Au 25/04/2025 12 mois	Du 29/04/2023 Au 26/04/2024 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		31 710
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total		31 710
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		31 710
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total		31 710
Résultat exceptionnel		F	
Participation des salariés aux résultats		G	1 703 122
Impôt sur les bénéfices		H	1 968 926
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		4 307 558	6 735 792
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées	3 311 304	
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		

SAS NETAPP France

Annexe aux comptes annuels

Date de clôture : 25/04/2025

Sommaire

1	Faits caractéristiques de l'exercice	3
2	Principes, règles et méthodes comptables	4
2.1	Actif immobilisé	4
2.2	Actifs d'exploitation	5
2.3	Passif	5
3	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	6
3.1	Actif immobilisé	6
3.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	6
3.1.2	Natures des Augmentations	7
3.1.3	Nature des Diminutions	7
3.1.4	Amortissements de l'actif immobilisé	8
3.2	Actif circulant	9
3.2.1	État des échéances des créances à la clôture de l'exercice	9
3.2.2	Charges constatées d'avance	10
3.3	Capitaux propres	11
3.3.1	Capital social	11
3.3.2	Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent	11
3.3.3	Variation des capitaux propres	12
3.4	Passifs et provisions	13
3.4.1	Provisions	13
3.4.2	Classification des augmentations	13
3.4.3	Classification des diminutions	13
3.4.4	Provisions pour risques et charges	14
3.4.5	Produits constatés d'avance	15
3.4.6	Charges à payer	15
3.5	État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	16
3.6	Compte de résultat	17
3.6.1	Ventilation du chiffre d'affaires	17
3.6.2	Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits	17
3.6.3	Charges et produits exceptionnels	17

Annexe aux comptes annuels

4	Informations relatives à l'effectif	18
5	Informations relatives à la consolidation	18
6	Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées	18
7	Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	19
7.1	Engagements financiers donnés et reçus	19
7.2	Les engagements de retraites et avantages assimilés	19
7.3	Convention cash-pooling	19
8	Evénements postérieurs à la clôture	19

1 Faits caractéristiques de l'exercice

Au cours de l'exercice, NetApp France SAS a distribué à NetApp B.V., son associé unique, un dividende de 7.680.000 € prélevé sur le report à nouveau, tel qu'approuvé par l'assemblée générale du 25 octobre 2024. Ce dividende a été payé le 12 novembre 2024.

2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03.

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France.

Ils respectent en particulier les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général, qui a été homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1 Actif immobilisé

Immobilisations Corporelles et Incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), à leur coût de production ou à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilisation.

Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

- Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 3 à 5 ans

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.2 Actifs d'exploitation

Créances Clients, Comptes Rattachés et Autres Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur nominale et/ou lorsque des difficultés de recouvrement sont clairement identifiées.

2.3 Passif

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Une provision est un passif dont le montant ou l'échéance n'est pas fixée de façon précise.

Dettes

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'une actualisation.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise NETAPP France, prévoit des indemnités de fin de carrière. Il a été signé un accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

3 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

3.1 Actif immobilisé

3.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

	Immobilisations	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur fin exercice
Incorp.	Frais d'établissement et de développement – TOTAL I	-	-	-	-
	Autres postes d'immobilisations incorporelles – TOTAL II	7 915	-	-	7 915
Corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Construction sur sol propre	-	-	-	-
	Construction sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. gales, agencts et am. des constructions	-	-	-	-
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
	Installations générales, agencements, aménagements divers	2 018 752	208 835	-	2 227 587
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Matériel de bureau et mobilier informatique	1 033 217	3 168	45 918	990 466
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
	Avances et acomptes	34 969	89 405	103 405	20 969
TOTAL III		3 086 938	301 408	149 323	3 239 022
Financière	Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
	Autres participations	103	-	-	103
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-
	Prêts et autres immobilisations financières	860 854	37 675	-	898 529
TOTAL IV		860 958	37 675	-	898 632
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		3 955 810	339 083	149 323	4 145 569

3.1.2 Natures des Augmentations

Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles			301 408		
Immobilisations financières			37 675		
TOTAL			339 083		

3.1.3 Nature des Diminutions

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					149 323
Immobilisations financières					
TOTAL					149 323

3.1.4 Amortissements de l'actif immobilisé

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement - TOTAL I		-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles - TOTAL II		7 915	-	-	7 915
Terrains		-	-	-	-
Constructions	Sur sol propre	-	-	-	-
	Sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. gales, agcts et amgts constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels		-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	1 371 513	357 452	-	1 728 965
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	784 037	125 346	45 918	863 465
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
TOTAL III		2 155 550	482 798	45 918	2 592 430
TOTAL GÉNÉRAL. (I+II+III)		2 163 465	482 798	45 918	2 600 345

3.2 Actif circulant

3.2.1 État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-	-	-
	Prêts	-	-	-
	Autres immobilisations financières	898 529	-	898 529
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	-	-	-
	Autres créances clients	32 309 343	32 309 343	-
	Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	-	-
	Personnel et comptes rattachés	-	-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	-	-
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-
		Divers	-	-
	Groupe et associés	61 985 378	61 985 378	-
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	17 113	17 113	-
Charges constatées d'avance		105 279 763	105 279 763	-
TOTAL		200 490 126	199 591 597	898 529

3.2.2 Charges constatées d'avance

Nature	Date période		Montants			
	Début	Fin	Exploitation		Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			105 279 763			

Dans le cadre de son activité courante, NetApp Irlande facture des services à NetApp France, lesquels sont enregistrés comme des charges constatées d'avance. Ces services doivent être mis en relation avec les facturations de NetApp France à ses clients, qui sont quant à elles comptabilisées comme des produits constatés d'avance.

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2024, les factures de NetApp Irlande à destination de NetApp France étaient comptabilisées dans un compte courant et présentées au bilan sous la rubrique "autres créances".

À partir de la clôture de l'exercice 2025, le montant de ce compte courant, s'élevant à 104 865 929 euros, a été reclassé de la rubrique "autres créances" vers la rubrique "charges constatées d'avance".

À des fins de comparabilité, le reclassement du montant du compte courant au 26 avril 2024, qui était de 101 303 019 euros, aurait conduit à présenter une rubrique "charges constatées d'avance" d'un montant de 101 731 249 euros.

3.3 Capitaux propres

3.3.1 Capital social

Capital d'un montant de 152 449,000 euros décomposé en 2 000 titres d'une valeur nominale de 76,225 euros.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice, ou les mouvements de l'exercice sont décrits ci-après ;	Nombre d'actions	Valeur nominale
Position début de l'exercice	2 000	76,22
Mouvements :		
Position fin de l'exercice	2 000	76,22

3.3.2 Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent

Décision de l'assemblée générale du 25 octobre 2024.

	Montant
Report à nouveau de l'exercice précédent	952 167
Résultat de l'exercice précédent	6 735 793
Prélèvements sur les réserves	
TOTAL DES ORIGINES	7 687 959
	Montant
Affectations aux réserves	
Distributions	7 680 000
Autres répartitions	
Report à nouveau	7 958
TOTAL DES AFFECTATIONS	7 687 958

3.3.3 Variation des capitaux propres

Libellés	Début exercice	Affectation du résultat N-1	Résultat N	Distribution de dividendes	Correction report à nouveau	Fin Exercice
Capital	152 449	-	-	-	-	152 449
Réserves, primes et écarts	15 398	-	-	-	-	15 398
Report à nouveau	952 167	6 735 793	-	- 7 680 000	-3	7 958
Résultat	6 735 793	- 6 735 793	4 307 558	-	-	4 307 558
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
TOTAL	7 855 806	-	4 307 558	-7 680 000	-3	4 483 363

3.4 Passifs et provisions

3.4.1 Provisions

	<i>Situations et mouvements (b)</i>			
	A	B	C	D
Rubriques (a)	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminution : Reprise de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice (C)
Provisions réglementées	-	-	-	-
Provisions pour risques	202 879	4 104 416	202 879	4 104 416
Provisions pour charges	1 871 139	556 698	1 871 139	556 698
TOTAL	2 074 019	4 661 113	2 074 019	4 661 113

3.4.2 Classification des augmentations

Augmentations (dotations) de l'exercice	<i>Ventilation des augmentations (dotations)</i>		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions réglementées			
Provisions pour risques		4 104 416	
Provisions pour charges	556 698		
TOTAL	556 698	4 104 416	

3.4.3 Classification des diminutions

Diminutions (reprises) de l'exercice	<i>Ventilation des diminutions (reprises)</i>		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions réglementées			
Provisions pour risques		202 879	
Provisions pour charges	1 871 139		
TOTAL	1 871 139	202 879	

3.4.4 Provisions pour risques et charges

Nature des Provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentation : Dotations de l'exercice	Diminution : Reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour litiges	-	-	-	-
Provisions pour garanties données aux clients	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur marchés à terme	-	-	-	-
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	202 879	4 104 416	202 879	4 104 416
Provisions pour pensions et obligations similaires	-	-	-	-
Provisions pour impôts	-	-	-	-
Provisions pour renouvellement des immobilisations	-	-	-	-
Provisions pour gros entretiens	-	-	-	-
Provisions pour charges sociales et fiscale sur congés à payer	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	1 871 139	556 698	1 871 139	556 698
TOTAL	2 074 019	4 661 113	2 074 019	4 661 113

Annexe aux comptes annuels

3.4.5 Produits constatés d'avance

Libellé	Date période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			155 775 166		

Les produits constatés d'avance correspondent aux facturations émises par NetApp France à ses clients.

3.4.6 Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	3 254 596
Charges sociales provisionnées	1 657 494
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	865 190
RRR à accorder, avoirs à établir	764 545
Participation des salariés	-
Personnel	21 899
Sécurité sociale	2 139 632
Autres charges fiscales	476 702
Divers	4
TOTAL	9 180 061

3.5 État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-	-	-	-
Autres emprunts obligataires		-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
	à plus d'1 an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers		-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés		1 488 336	1 488 336	-	-
Personnel et comptes rattachés		7 811 596	7 811 596	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		4 507 150	4 507 150	-	-
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	471 022	471 022	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	5 158 864	5 158 864	-	-
	Obligations cautionnées	-	-	-	-
	Autres impôts, taxes et	891 921	891 921	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-	-	-
Groupe et associés		39 332 391	39 332 391	-	-
Autres dettes (dont relatives à des opérations de pension de titres)		764 549	764 549	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie		-	-	-	-
Produits constatés d'avance		155 775 166	155 775 166	-	-
TOTAL		216 200 996	216 200 996	-	-

3.6 Compte de résultat

3.6.1 Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	99 265 232	-	99 265 232
Production vendue :	-	-	-
- Biens			
- Services	105 126 982	-	105 126 982
Chiffre d'affaires net	204 392 214	-	204 392 214

3.6.2 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits

Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC 1	CAC 2
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	22 950	
Au titre d'autres prestations		
Honoraires totaux	22 950	

3.6.3 Charges et produits exceptionnels

Détail du résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	-	-
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	-	-
Provisions pour risques et charges	-	-
TOTAL	-	-

4 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	<i>Personnel salarié</i>
Cadres	194
Agents de maîtrise et Techniciens	
Employés	
Ouvriers	
TOTAL	194

Dont 9 apprentis.

5 Informations relatives à la consolidation

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

NetApp Inc. Incorporated company
Au capital de : 1 106 millions de dollars
3060 Olsen Drive,
San Jose, California 95128

6 Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées

Aucune transaction significative ou à des conditions différentes de celles du marché n'a été conclue avec une partie liée.

7 Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

7.1 Engagements financiers donnés et reçus

Le bail relatif aux locaux de la société étant arrivé à son terme le 28 juin 2024, il a été renouvelé et la date d'échéance de ce nouveau bail est le 30 juin 2033.

À ce titre l'engagement financier donné par NetApp France au bailleur s'élève à 7 549 749 euros.

7.2 Les engagements de retraites et avantages assimilés

Les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées au 25 avril 2025 à 5 093 136 euros. Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation sous forme de provision.

Ce montant a été déterminé à l'aide de la table de mortalité de l'INSEE en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de sa présence dans l'entreprise à la date de son départ à la retraite, d'un coefficient de revalorisation des salaires de 3,50%, et d'un coefficient de rendement financier de 3,60% à long terme.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,60 %
- Taux de croissance des salaires : 3,50 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans

7.3 Convention cash-pooling

Le 21 décembre 2024, NetApp France a adhéré à une convention de cash-pool mise en place au sein du groupe NetApp, dont l'entité tête de pool est NetApp Ireland.

Dans ce cadre, NetApp France sera amené à mettre à disposition son solde de trésorerie au sein du pool, permettant à NetApp Ireland d'emprunter auprès de la banque partenaire (JP Morgan) en s'appuyant sur les soldes créditeurs des entités participantes. En vertu de cette convention, NetApp France s'est engagée solidairement, à hauteur de son solde créditeur, en cas de défaut de paiement de NetApp Ireland vis-à-vis de la banque.

Sur l'exercice clos au 25 avril 2025, NetApp Ireland n'a pas utilisé cette facilité de crédit auprès de JP Morgan.

8 Événements postérieurs à la clôture

Néant.